



HORAIRE D'ÉTÉ

Les bureaux de l'Alliance seront fermés les vendredis 24 juin et 1^{er} juillet en raison des fêtes nationales du Québec et du Canada, ainsi que du 11 juillet au 12 août inclusivement pour les vacances estivales.

Les membres qui travaillent pendant cette période pourront avoir accès aux services en laissant un message téléphonique dans la boîte vocale 255, au numéro habituel 514 383-4880.

Du 4 au 8 juillet, ainsi que du 15 au 23 août, le service sera assuré de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h. L'horaire habituel (de 9 h à 16 h 30) sera rétabli le mercredi 24 août, jour de la rentrée au secteur des jeunes. La prochaine livraison de l'Alliance sera faite ce même mercredi 24 août.

RAPPEL

GRIEFS POST-NÉGOCIATION : Si vous voulez être inscrits aux griefs liés à l'opération *La bande des scribes*, il faut faire parvenir à l'Alliance, **avant le 30 juin**, les formulaires et les talons de paye correspondants.

Bonnes vacances...

... à tous ceux qui peuvent en profiter et bon été aux membres qui travaillent pendant la belle saison !



ENFIN LES VACANCES

On le sait, bien qu'ils soient en congé pendant la belle saison, certains profs pensent à leurs futurs élèves et profitent bien souvent de l'été pour faire leurs achats liés à la prochaine année scolaire. C'est sans doute dans cet esprit que, à la veille de ce départ pour les vacances, on nous a interpellés pour en connaître davantage sur le nouveau crédit d'impôt adopté lors du dépôt du budget fédéral, en mars dernier, à l'intention des enseignantes et les enseignants.

D'après l'Agence du revenu du Canada, la nouvelle mesure fédérale prévoit effectivement que les enseignantes et les enseignants pourront avoir droit, dès 2017, à un remboursement de 15% des dépenses en fournitures scolaires qu'ils ont payées de leur poche, leur budget alloué ne couvrant la plupart du temps pas la totalité des coûts reliés à l'achat du matériel requis dans leur classe. Ce remboursement pourra atteindre jusqu'à 150 \$ par année pour un maximum de 1000 \$ de dépenses admissibles non remboursées par l'école¹. Bien que cette mesure puisse sembler intéressante pour certains, il n'en demeure pas moins qu'il faut se questionner sur sa réelle pertinence. D'abord, on peut se le dire franchement, un remboursement de 15% des dépenses, ce n'est vraiment pas grand-chose... Mais surtout, il n'est tout simplement pas normal que les enseignantes et les enseignants aient à puiser dans leurs poches pour combler le manque et répondre aux besoins d'apprentissage de leurs élèves, que ce soit pour du matériel scolaire de base ou même des collations pour les élèves qui arrivent avec le ventre creux.

LA DÉRESPONSABILISATION DE L'ÉTAT

Quand une société dépend de plus en plus de sources externes de financement et de la générosité des profs pour permettre à tous, jeunes et adultes, d'accéder à la scolarisation en ayant les outils nécessaires, entre autres, c'est qu'il y a un grave problème de déresponsabilisation de l'État, qui devrait pouvoir assurer l'accessibilité aux ressources de base pour nos élèves, permettant ainsi une meilleure égalité des chances pour tous. N'y aurait-il pas lieu, à travers un plan gouvernemental de lutte à la pauvreté, par exemple, de veiller, notamment, à ce que tous



les enfants et adultes puissent entrer en classe avec tout ce qu'il faut pour être disposés à l'apprentissage? Offrir un crédit d'impôt aux enseignantes et enseignants est une solution simpliste à une problématique beaucoup plus complexe et profonde de notre société.

DU SOLEIL ET DU REPOS BIEN MÉRITÉS

En terminant, au nom du Conseil d'administration, je tiens à vous remercier du fond du cœur de votre solidarité en cette année, disons-le, fort chargée et mouvementée, où nous avons déployé tous les efforts nécessaires pour nous faire entendre et remettre l'école publique au centre des priorités.

Aussi, je profite de ce moment pour vous souhaiter de merveilleuses vacances, reposantes et vivifiantes et, pour les personnes qui travaillent pendant cette période, du temps pour relaxer et pour ralentir le rythme. L'été est la saison parfaite pour nous rapprocher de notre famille et de nos amis, pour profiter de la nature qui nous entoure, pour pratiquer les activités de notre choix et pour goûter à tous les plaisirs de la vie. Je vous invite à savourer ces beaux et bons moments et à faire le plein d'énergie et de détermination pour être en pleine forme à la prochaine rentrée afin de poursuivre, ensemble, tous les combats qui nous attendent.

● Catherine Renaud, présidente

1. Agence du revenu du Canada.

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES — SAI-BASSINS

AFFICHAGE DU 28 JUIN AU 4 JUILLET 2016

— FGJ

Les personnes inscrites dans les bassins auront accès à un affichage par l'entremise du site *SAI-Bassins* à compter de 14 h le 28 juin, jusqu'à 9 h le 4 juillet. Les contrats offerts à ce moment seront les contrats qui n'auront pas été attribués par l'entremise de la liste de priorité en juin 2016, ainsi que les contrats qui doivent être directement offerts aux personnes inscrites dans les bassins. La CSDM procédera à l'affectation à compter du 5 juillet. Les personnes qui auront une affectation seront avisées par courriel. La date d'entrée en fonction sera le 24 août 2016 dans la plupart des contrats.

La CSDM vous a fait parvenir en mai toutes les informations nécessaires à cet affichage. Dans l'éventualité où vous n'auriez pas reçu cette lettre, nous vous invitons à la consulter dans la section *SAI-BASSINS* du site SAI.

ORDRE D'AFFECTION

Les affectations sont offertes dans le respect de l'ordre des bassins, de la façon illustrée dans l'exemple qui suit : *Champ 04, anglais langue seconde au primaire — Mme X est inscrite au bassin d'admissibilité à des contrats à temps partiel et M. Y est inscrit au bassin de suppléance occasionnelle. Si les deux demandent la même affectation, c'est Mme X qui l'obtiendra, étant donné qu'elle est dans un bassin supérieur à celui de M.Y.*

Cependant, si ces deux personnes étaient inscrites dans le même bassin, l'affectation pourrait être offerte à l'une ou l'autre, car il n'y a pas de priorité à l'intérieur d'un même bassin.

FAITES UN CHOIX ÉCLAIRÉ

Étant donné que vous aurez l'obligation d'accepter l'affectation qui vous sera offerte, nous vous recommandons de ne postuler que pour les

contrats qui vous intéressent vraiment. En cas de refus d'un poste pour lequel vous avez postulé, vous serez considéré comme étant démissionnaire et votre dossier d'employé sera alors fermé.

Lisez attentivement toutes les informations de l'affichage, car certaines affectations ne font pas automatiquement l'objet d'un contrat. En cas de doute, informez-vous.

SAI-LISTE DE PRIORITÉ OU SAI-BASSINS ?

Les personnes inscrites sur la liste de priorité sont aussi inscrites dans les bassins.

Vous avez donc accès aux deux modes d'offres d'affectation. Nous vous rappelons que votre priorité, en vertu de la liste de priorité qui tient compte de votre date d'entrée au bassin, ne s'exerce que pour l'affichage *SAI-Liste de priorité*.

CONTRAT DANS UN AUTRE CHAMP QUE CELUI DE VOTRE QUALIFICATION LÉGALE

Après l'affectation *Bassins* de juin, les personnes qui désireraient obtenir un contrat dans un champ autre que celui de leur qualification légale pourront en faire la demande, jusqu'au 12 août, par courriel à l'adresse srh.bspe@csdm.qc.ca, en mentionnant nom et prénom, matricule, numéro de poste ainsi que l'école. Les postes disponibles seront affichés sur *SAI-BASSINS* du lundi 11 juillet (18 h) au vendredi 12 août (23 h 59). Les affectations se feront dans la semaine du 15 août.

Dans tous les cas, nous vous suggérons de visiter régulièrement le site SAI de la CSDM.

●
Monique Decelles, conseillère

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES — LISTE DE PRIORITÉ ASSEMBLÉES DE PLACEMENT EN PERSONNE — JUIN 2016

— FGJ

Les assemblées de placement en personne auront lieu à l'école Père-Marquette, située au 6030, rue Marquette.

Jeu. 23 juin, 9 h : champ 02 (préscolaire);
10 h : champ 01 (adaptation scolaire);
12 h 30 : champ 03 (titulaire);
postes à temps plein et à temps partiel.

Veillez prendre note que la cafétéria de l'école Père-Marquette ne sera pas ouverte de la journée.

LISTE DISPONIBLE

Au plus tard le mardi 21 juin, la liste des postes sera dans le site SAI. Toutefois, cette liste des postes y figurera à titre informatif seulement; il pourrait y avoir des modifications lors de la séance réelle.

La liste officielle des postes offerts aux assemblées de placement sera accessible une heure avant le début de chaque séance de placement.

●
Monique Decelles, conseillère

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES AFFICHAGE SAI EN AOÛT 2016

— FGJ

Il y aura des séances d'affectation par Internet (SAI) avant la rentrée scolaire 2016-2017.

Liste de priorité : du vendredi 19 août (16 h) au lundi 22 août (13 h). L'affectation se fera à compter du 22 août.

Bassins : du mardi 23 août (18 h) au mercredi 24 août (10 h). L'affectation se fera en après-midi le 24 août.

Dans tous les cas, les personnes qui auront une affectation seront avisées par courriel.

ET APRÈS ...

D'autres séances d'affectation auront lieu par la suite, incluant une séance d'affectation en personne, en septembre, pour les gens inscrits à la liste de priorité.

Nous vous invitons à consulter régulièrement le site SAI pour connaître les dates des différentes séances d'affectation.

●
Monique Decelles, conseillère



ÉDUCATION DES ADULTES

1^{re} ASSEMBLÉE DE PLACEMENT DE L'ANNÉE 2016-2017

Si vous êtes inscrits sur les listes de priorité d'emploi et de rappel, vous serez convoqués à la 1^{re} assemblée de placement de l'année 2016-2017, qui aura lieu **les 26 et 27 août prochain** à la cafétéria de l'école Père-Marquette, située au 6030, rue Marquette (à l'angle de la rue de Bellechasse). Vous recevrez d'ici le mois de juillet l'avis de convocation de la commission scolaire. Il est très **IMPORTANT** de bien le lire, car selon votre rang sur la liste confondue, vous serez convoqués soit le vendredi 26 août ou le samedi 27 août, et l'heure de votre convocation varie.

Nous vous rappelons également qu'aucun retard ne sera toléré : les retardataires seront déclarés absents et ne pourront pas faire de choix de poste lors de l'assemblée, et ce, sous aucun prétexte. Ils devront soit postuler lors d'une séance d'affectation par Internet (SAI) ou à la prochaine assemblée de placement. Il

est toutefois possible de remettre une procuration à un collègue, à un ami, à un membre de la famille ou à toute autre personne de votre choix pour qu'elle agisse en votre nom lors des assemblées de placement.

POSTES RÉGULIERS

Lors de cette assemblée, des postes réguliers menant à la permanence figureront dans la plaquette de postes. Ils seront identifiés de la façon suivante : numéro du poste suivi des trois lettres majuscules suivantes : REG (pour régulier). Exemple : **97 REG**

Soyez attentifs à cette particularité, car si un tel poste est disponible dans votre spécialité d'origine au moment de l'appel de votre rang prioritaire, vous pourriez le choisir et ainsi changer de statut en devenant une enseignante ou un enseignant à temps plein en voie de permanence.

Les profs réguliers qui ont fait une demande de désistement ou de mutation libre seront convoqués à la préassemblée le vendredi 26 août.

Pour plus de détails sur le fonctionnement des assemblées de placement à l'EDA, veuillez consulter le [Guide](#) que vous trouverez dans la page des Fiches syndicales du site de l'Alliance (section *PUBLICATIONS* du menu *INFORMATION*).

Nous vous rappelons également que c'est lors de cette assemblée que vous devrez passer l'entrevue de vérification pour les postes en milieu carcéral, et ce, que vous ayez un intérêt ou non pour ce type de poste. Nous vous soulignons au passage que le fait de ne pas vous soumettre à cette entrevue pourrait vous empêcher d'obtenir un poste dans votre élargissement de champ.

●
Chantal Forcier, conseillère

ÉDUCATION DES ADULTES — RAPPEL PROFS RÉGULIERS PERMANENTS OU EN VOIE DE PERMANENCE — AFFECTATION ET DEMANDE DE DÉSISTEMENT OU DE MUTATION



• **Au plus tard le 22 juin**, la direction doit répartir provisoirement les tâches d'enseignement et indiquer à chacun la spécialité et la plage horaire de sa tâche individuelle d'enseignement;

• **Au plus tard le 27 juin**, on doit faire sa demande de désistement ou de mutation sur le formulaire disponible dans les centres et le faire parvenir au service de la gestion des personnes et du développement des compétences, à

l'attention de madame Leïla Nouali, par courrier interne (212000), par télécopieur (514 596-5489) ou par courriel (noualile@csdm.qc.ca). Les formulaires sont également disponibles dans *Adagio* (sri.csdm.qc.ca), en suivant ce chemin : *Ressources humaines* — *Conditions de travail* — *Personnel enseignant* — *Sécurité d'emploi* — *Formation générale des adultes*.

Pour plus d'information concernant le processus d'affectation et de mutation, consultez le Guide disponible dans le site de l'Alliance et dans les centres.

●
Chantal Forcier, conseillère

STATUTS DE L'ALLIANCE SUIVI DE LA MOTION DIONNE

En Assemblée générale de l'Alliance, le jeudi 9 juin dernier, les membres ont remis l'étude de toute motion relative aux articles touchés par la motion Dionne à la réunion ordinaire de l'année 2017-2018. Dans l'intervalle, l'Assemblée générale a mandaté le Comité des statuts afin qu'il mène une large consultation sur la composition du CA ainsi que sur le mode de représentation et d'élection des membres qui le forment, en prenant en compte les divers éléments de la motion Dionne. Le Comité des statuts présentera un projet de réalisation et un échéancier à l'Assemblée des personnes déléguées, au plus tard en décembre 2016. Ces éléments permettront l'application d'éventuels amendements pour la représentation et l'élection du CA en 2019.

●

ENTRÉE PROGRESSIVE AU PRÉSCOLAIRE



L'automne dernier, les enseignantes et les enseignants du préscolaire ont été conviés à remplir un questionnaire pour permettre à l'Alliance et à la FAE d'en savoir plus sur les services que demandent ou reçoivent leurs élèves et sur l'entrée progressive.

BESOINS ET SERVICES

Dans la consultation, certains enseignants nous ont dit avoir des élèves dont les problèmes de langage, de dyspraxie, de dysphasie ou les besoins en orthophonie, par exemple, sont déjà identifiés alors que, sans surprise, d'autres répondent que des élèves avec des problèmes non identifiés sont présents dans leur classe, mais que des demandes de services sont en cours. Par ailleurs, plusieurs élèves consulteraient à l'externe (CSSS, CLSC, hôpitaux ou au privé) pour des problèmes particuliers. Pour de nombreux élèves, les services ne sont pas offerts à l'école.

ENTRÉE PROGRESSIVE

Des enseignantes et enseignants ont signifié que l'entrée progressive n'était pas assez longue pour permettre une réelle intégration des enfants. On souligne également que, bien qu'une demande soit officiellement présentée au CPEPE, les directions refusent systématiquement toute proposition d'entrée progressive de plus de 3 jours, malgré que l'*Entente nationale* le permette. À titre d'exemple, la CSDM n'accorde que 3 jours pour l'entrée

progressive, alors que la commission scolaire de la Pointe-de-l'Île accorde de 4 à 6 jours et que la commission scolaire du Val-des-Cerfs accepte de 3 à 10 jours, selon les milieux (commissions scolaires dont les syndicats sont affiliés à la FAE).

MATERNELLE 4 ANS TPMD, LA PETITE HISTOIRE...

C'est en septembre 2009 que la FAE présente sa plateforme pédagogique, élaborée à la suite d'une vaste consultation auprès des enseignantes et enseignants membres des syndicats affiliés. Pour qu'*une autre école soit possible*, l'expertise des enseignantes et enseignants et l'égalité des chances sont mises de l'avant. C'est dans ce cadre que la FAE revendique, lors de sa première négociation avec le ministère de l'Éducation en 2010, des classes de maternelles 4 ans à temps plein en milieux défavorisés (TPMD). À la rentrée 2012, 6 classes de maternelle 4 ans à mi-temps sont transformées en classe de maternelle TPMD (projet pilote mis sur pied par le ministère de l'Éducation en juin 2011 sur le territoire de la FAE). Pendant un an, les enseignantes se sont rencontrées de façon très régulière pour échanger sur l'évolution du dossier et des apprentissages des élèves. D'une part, un projet de recherche a été confié à des chercheurs de l'Université du Québec en Outaouais pour suivre l'implantation des classes et, d'autre part, les enseignantes avaient des rencontres avec le ministère pour partager entre autres leurs observations.

Le projet ayant été un succès, c'est à l'automne 2013 que l'implantation des maternelles 4 ans TPMD se déploie sur tout le territoire du Québec.

Nous sommes dans une ère de changement : Marie Malavoy, alors ministre de l'Éducation, souhaite ouvrir une classe de maternelle 4 ans TPMD par commission scolaire et en augmenter le déploiement chaque année. Puis, il y a eu un changement de gouvernement qui n'a pas fait le même suivi du dossier, et on accuse maintenant un retard de 2 ans au niveau des ouvertures de classes. Cela dit, selon les derniers chiffres disponibles obtenus par le ministère, 86 des 88 classes de maternelle 4 ans TPMD prévues ont été ouvertes au Québec cette année.

ANNONCE DU MINISTRE PROULX : 100 NOUVELLES CLASSES !

L'an prochain, 100 classes de plus seront ouvertes, dont 4 nouvelles à la CSDM : écoles Bienville, Saint-Noël-Chabanel et Marguerite-Bourgeoys. Nous attendons que la CSDM nous informe de l'endroit où sera ouverte la 4^e classe. Celles-ci s'ajoutent donc aux 5 classes déjà existantes, qui se trouvent dans les écoles Camille-Laurin, Saint-Zotique, Saint-Clément, De la Petite-Bourgogne et Champlain. Les enfants visés doivent obligatoirement provenir de quartiers défavorisés du 9^e ou 10^e rang décile.

La FAE suit de près le déploiement de ces classes afin de s'assurer que toutes les conditions d'ouverture et de financement sont respectées. Nous pouvons être très fiers de ce projet qui se développe maintenant sur tout le territoire du Québec et qui favorisera, nous le souhaitons, l'égalité des chances en éducation, en permettant à ces élèves provenant de milieux défavorisés de commencer leur primaire à la même ligne de départ que celle des autres petits Québécois.

●
Elaine Bertrand, vice-présidente

RAPPORT ANNUEL 2015-2016 EN ACTION POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE

Lors de la réunion ordinaire de l'Assemblée générale de l'Alliance, le 9 juin dernier, et de celle de l'Assemblée des personnes déléguées, le 14 juin, la présidente a fait une présentation du rapport annuel 2015-2016 du Conseil d'administration. Ce rapport fait état des principaux dossiers traités au cours de l'année et vient clore le plan d'action triennal du CA 2013-2016.

Quelques exemplaires sont livrés dans tous les établissements aujourd'hui. Vous êtes invités à y jeter un œil, pour mesurer l'ampleur des dossiers traités et constater la participation active des membres tout au long de cette année, caractérisée sans conteste par la mobilisation. Le rapport est également disponible [en ligne](#), dans la page *MÉMOIRES ET DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE* du menu *INFORMATION* du site de l'Alliance.

IN MEMORIAM

C'est avec tristesse que nous vous faisons part du décès d'Annie Bastien, enseignante à l'école de La Lancée, qui a succombé à un cancer le 13 juin dernier, à l'âge de 38 ans. La famille recevra les condoléances au Complexe Longueuil, le lundi 20 juin de 11 h à 17 h et de 19 h à 21 h.

Nos sincères condoléances à ses collègues et à sa famille.

Le BIS est publié chaque semaine par le Service des communications

Coordination : Annie Favreau • Éditique : Marie-France Beaucher • Impression : Réjean Allie

8225, boul. Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2P 2M1

Téléphone : 514 383-4880 • Télécopieur : 514 384-5756

— ALLIANCE
DES PROFESSEURES
ET PROFESSEURS
DE MONTRÉAL —

